

## CONDITIONS D'ACCEPTATION

# Bois– B

### Autorisé:

- Bois- B est défini comme bois traité et bois non-traité, par exemple:
  - des tables
  - des armoires
  - des feuilles de fibres
  - des portes
  - bois de démolition
  - multiplex
  - des chaises
  - bois de coffrage
  - des caisses à fruits et légumes
  - des palettes de presse
  - triplex
  - des panneaux durs
  - softboard
- Un minimum de vernis, peinture
- Un minimum de pièces de métal ( des agrafes, des colliers, des clous, des vis ) Rouleaux de câbles en forme brisées

### Non autorisé:

- Bois souillés (du ciment, du pétrole, des matières dangereuses, des ressources durables (comme les retardateurs de flamme), le plastique, le goudron, la Construction ciment, fil,...)
- Bois vert, racines, traverses de chemin de fer
- Diamètre des pièces de métal > 10 mm

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser le chargement concerné et/ ou de facturer les coûts supplémentaires liés à l'enlèvement et au traitement.